

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Dépôt des états financiers 2023

Chapais, le 19 juin 2024. — La Ville de Chapais a approuvé, à l'occasion de la séance ordinaire du Conseil municipal d'hier soir, les états financiers de l'année 2023, préparés et vérifiés par la firme comptable Bélanger Bouchard, comptabilité & Impôts inc.

Les grandes lignes du rapport alors présentées par l'auditrice externe se résument en un surplus, après les affectations, de 99 733 \$. Ce surplus est principalement attribuable à un montant de taxes supplémentaires liées aux modifications d'évaluation qui ont eu lieu en cours d'année et par un montant supplémentaire reçu pour la compensation tenant lieu de taxes<sup>1</sup>.

### Contrôle de la dette

La Ville de Chapais a axé ses actions sur la planification de projets et de stratégies financières qui ont contribué à diminuer la dette à l'ensemble des contribuables. Celle-ci a diminué de 226 400 \$, soit une baisse de 10 % par rapport à 2022, pour un solde à 2 251 100 \$ pour 2023. Rappelons qu'une partie de cette dette, soit 954 090 \$, est assumée par le gouvernement du Québec en vertu de plusieurs ententes liées à des programmes de financement.

# Projets réalisés

Au cours de 2023, la Ville a entre autres travaillé sur l'aménagement des nouveaux terrains pour les immeubles la Société d'habitation du Québec, l'usine de traitement des eaux usées, pour laquelle l'étude géotechnique et la caractérisation du sol ont été faites, l'audit technique du centre sportif et communautaire, l'achat regroupé de bacs bruns pour le compostage, l'achat de l'ensemble des matériaux pour la réfection de la phase II du sentier Campbell, le nettoyage et l'inspection par caméra de 2,3 kilomètres de conduite sanitaire et les relevés d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures enfouies de la 1<sup>re</sup> Avenue.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les compensations tenant lieu de taxes versées par le gouvernement du Québec visent à compenser les municipalités pour les services rendus qu'elles fournissent aux immeubles publics (ex. écoles) non imposables et pour les terres publiques.

« Les équipes de chacun des départements travaillent avec une vision commune, soit celle d'offrir les meilleurs services aux citoyens, tout en respectant les contraintes budgétaires. Je les remercie, ainsi que les autres membres du conseil municipal pour leur dévouement », a mentionné le maire de Chapais, M. Jacques Fortin.

Enfin, nous vous rappelons que le **rapport du maire**, plus détaillé et qui fait état des faits saillants sera disponible sur le site Internet de la Ville au cours des prochaines semaines; vous en serez informés au moment opportun.

- 30 -

#### Source:

Mélanie Gagné Directrice générale 418 745-2511, poste 30228